

Yvan Paque

Rue de l'Arbre-Courte-Joie, 48

4000 Rocourt

Tel : 04.224.77.24

Fax : 04.225.07.06

yvan.paque@paque.be

www.paque.be



Bref historique



Fondée en 1972 par Yvan Pâque, la société du même nom est spécialisée dans l'éclairage, la signalisation, le balisage au niveau des routes, tunnels, aéroports, ponts, ouvrages d'art, etc. Elle assure le montage et l'entretien des équipements électriques, électromécaniques et électroniques du réseau autoroutier belge.

En 1989, la Société Belge des Bétons (Bésix) a pris le contrôle de l'entreprise.

Aujourd'hui, la S.A. Yvan Pâque est détenue à 100% par la SBB.

Le siège social de la société se situe à Rocourt, le siège d'exploitation à Villeroux (Bastogne).

L'entreprise emploie environ 150 ouvriers et une trentaine d'employés.

Les droits syndicaux

Il y a douze ans, la CSC, a poussé les portes de l'entreprise en accord avec le patronat. Le comité de direction gardait une certaine main mise sur l'activité syndicale en ayant une seule mouvance. Quelques affiliés FGTB existaient mais ils étaient trop peu nombreux pour « perturber » la situation en place.

En réaction à la passivité du syndicat chrétien, le syndicat socialiste a fait son trou. La FGTB participait pour la première fois aux élections sociales de mai 2004 et a remporté trois des cinq mandats.

Les pistes pour l'avenir

- Rendre la société plus humaine vis-à-vis des ouvriers. Suite à la perte du dialogue entre les ouvriers et les employés du management, le climat de travail s'est dégradé, une mauvaise humeur généralisée est apparue et a engendré une nervosité grandissante qui a notamment provoqué certains accidents du travail.
- Redynamiser l'esprit d'équipe afin d'augmenter la rentabilité de l'entreprise
- Au niveau de la sécurité, même si la direction a déjà fait beaucoup de progrès, il en reste encore à faire
- Plus de clarté sur les postes occupés (statut) par chacun afin d'assurer une grille salariale équitable
- Conserver l'acquis des frais et heures de déplacements qui sont comptabilisées en heure de travail
- Obtenir une augmentation d'1,5% d'ancienneté par an (hors indexation et augmentations salariales)
- Veiller au bien être des travailleurs